

4 à 8 ans de prison ferme à l'encontre des membres de la cellule terroriste "Al Mourabitoun Al Jodod"

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-04-2010 21:11:55

La Chambre criminelle (1er degré) chargée des affaires de terrorisme près l'annexe de la Cour d'appel à Salé a prononcé des peines allant de 4 à 8 ans de prison ferme à l'encontre des membres de la cellule terroriste "Al Mourabitoun Al Jodod".

Abdellah Manfaa, le principal accusé, et Ali Idbouhayek ont écopé de 8 ans de prison ferme chacun pour "constitution de bande criminelle en vue de préparer et de commettre des actes terroristes dans le cadre d'un projet collectif visant à porter gravement atteinte à l'ordre public, incitation au terrorisme, réunions publiques sans déclaration préalable, et appartenance à une association non autorisée".

Le tribunal a également condamné les six autres membres de la cellule à 4 ans de prison ferme, en l'occurrence Mohamed Limam Lhirach, Driss Ghiati, Rachid Ibrahim, Mustapha Sidki, Mohamed Fouzi, Mehdi Bassiri.

Les 8 membres de la cellule terroriste planifiaient de commettre des actes terroristes à la voiture piégée contre des édifices touristiques et publics.

La cellule terroriste "Al Mourabitoun Al Jodod", imbue de la pensée salafiste-jihadiste, s'activait dans les villes de Laâyoune, Boujdour, Guelmim, Agadir et Beni Mellal, avaient annoncé les services de sécurité en mai 2008

MAPF